

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2025

Délibération n° 07-2025

Rapporteur : Sabrina BECHET

Votants : 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250310-DAJ-DEL-25-048-DE

Accusé certifié exécutoire

L'an deux-mille-vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Sara FERAUD à Laurence BEATRIX, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Sébastien LERAT à Claire PITETTE, Sandrine BOZEC à François VANFLETEREN

Absents : Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Date de la convocation : Vendredi 28 février 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

MON LOGEMENT 27 : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Exposé des motifs :

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation des rapports annuels d'activités des syndicats dont la Ville est membre au conseil municipal.

Par délibération du 10 mars 2022, Madame Sabrina BECHET a été nommée représentante de la collectivité en l'Assemblée spéciale.

Au titre de l'exercice 2023, Madame BECHET représentant la commune de BERNAY à l'Assemblée spéciale a été informée par courrier du 20 septembre 2024 de la mise à disposition du rapport du mandataire établi par Monsieur Thierry BERNARD, président et représentant de ladite assemblée au conseil d'administration de Monlogement27.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2023 de Mon Logement 27.

Délibération :

Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1524-5

Vu le rapport annuel annexé de ML27

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport annuel de Mon Logement 27 au titre de l'année 2023

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 10/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

